



PLAUDREN

MÉMOIRE
COLLECTIF



LIV'ÉDITIONS

Mémoire / Collectif

HISTOIRE DE PLAUDREN

POPULATIONS ET TERRITOIRES

Avec la participation de CYRILLE MAGUER



Histoire de Plaudren

*En vente en Mairie au
prix de 30 euros*

BULLETIN MENSUEL

ETAT CIVIL

Naissances

Alyannah MONNIER	Pener	le 11 juillet 2020
Noélyne CARADEC	4 Lot. Les Jardins de Fleur	le 1 ^{er} août 2020
Maylone BEDARD	Pener	le 04 août 2020
Télio LE GALLES	21 Lot. La Lande de Cornevec	le 25 août 2020
Iwan DUBOIS	Le Vallon	le 25 août 2020



RECENSEMENT CITOYEN



- **QUAND?** Dans les 3 mois suivants vos 16 ans.
- Actuellement sont concernés les jeunes nés en **août et septembre 2004**.
- **COMMENT?** En se rendant à la mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.
- **POURQUOI?** Une fois recensé, une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter aux examens, vous est remise. Cette démarche permet également votre inscription sur les listes électorales et déclenche votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

DÉCLARER EN MAIRIE UN MEUBLÉ DE TOURISME OU UN GÎTE

La déclaration d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire. Toutefois, si le meublé de tourisme est la résidence principale du loueur, il est dispensé de déclaration simple.

La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004*04. Il reçoit un accusé de réception.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention.

Plus de renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321> ou pour toutes questions n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.45.90.62

DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSU AUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS PLAUDRINOIS

La commission jeunesse a décidé d'offrir aux collégiens et lycéens plaudrinois la possibilité de retirer au Pôle enfance 2 masques par personne. Retrait possible du 15 au 30 septembre 2020 de 17h30 à 18h30. Se munir d'une pièce d'identité.

ACTE de CRUAUTÉ sur des équidés

Un premier cas de cheval tué par mutilation a été découvert le 2 septembre 2020 dans le Morbihan. Ces attaques à l'encontre d'équidés se développant, la préfecture du Morbihan rappelle les recommandations formulées par la gendarmerie nationale.



Effectuez une **surveillance quotidienne** des chevaux aux prés - Rassemblez les animaux dans un même lieu pour faciliter cette surveillance



Évitez de laisser un licol lorsque l'animal est au pré



Si vous en avez la possibilité, la **pose d'une petite caméra de chasse** peut être envisagée



Signalez à la gendarmerie tout comportement suspect (stationnement de véhicules, présence inhabituelle d'individus...) à proximité des pâtures **en appelant le 17**



Appelez également le 17 si vous êtes concernés par les faits décrits **Ne modifiez pas les lieux** **Portez plainte le plus rapidement possible**



OPÉRATION MARQUAGE DE VÉLO



Dans le cadre de la semaine de la mobilité durable organisée par GMVA, une opération gratuite de marquage de vélo (sauf vélo en carbone) aura lieu le **23 septembre 2020** sur la commune de Plaudren de 15h à 17h à la salle Ty An Holl. Une pièce d'identité ou la facture du vélo sera demandée. Cela consiste à graver sur le cadre du vélo un code qui permet ensuite de retrouver le propriétaire (lutte contre le vol et le recel de vélo).

A NOTER DANS VOS AGENDAS



INAUGURATION AMÉNAGEMENT RUE DES DÉPORTÉS

Samedi 17 octobre 2020 à 11h00

Rdv rue des Déportés face au cabinet médical (9 rue des Déportés)



Retrouver un vélo volé ?
C'est plus simple avec un vélo marqué !

Mercredi 23 septembre 2020

- OPÉRATION -
MARQUAGE DE VÉLO

À la salle Ty An Holl de Plaudren de 15h à 17h

Dans le cadre de la semaine de la mobilité durable organisée par Golfe du Morbihan Agglomération



REPAS DU CCAS ANNULÉ

Les membres de la commission CCAS ont décidé d'annuler le repas des aînés pour l'année 2020 en raison du contexte sanitaire COVID-19.

LA 26^{ème} VIRADE DE L'ESPOIR – Lutte contre la mucoviscidose



PLAUDREN

Dimanche 27 septembre

Malgré les préoccupations sanitaires actuelles, la mucoviscidose est toujours présente au quotidien pour les patients, et le soutien à la recherche est plus que jamais nécessaire.

Le montant du don fait à la Virade est libre. Un reçu fiscal est ensuite adressé par voie postale en vue de le déduire des impôts.

Cette année, la Virade de l'Espoir du canton devait se dérouler dans notre commune, cependant au vu de la situation sanitaire actuelle de COVID-19, Plaudren ne pourra pas l'accueillir.

En effet, la rando cyclotouriste dont le départ était prévu à Plaudren a été annulée. De ce fait, s'ils le souhaitent les plaudrinois peuvent apporter leur contribution par des dons, des défis à réaliser via internet.

👉 la page de collecte

<https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/26eme-virade-de-l-espoir-du-territoire-du-loc-h>

👉 le défi la HUBERT CORFMAT

<https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/defi-la-hubert-corfmat>

👉 le défi 2,6 kilomètres pour la 26ème Virade

<https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/2-6-kilometres-pour-la-26eme-virade-de-l-espoir-defi-famille>

👉 Le défi « Plats à emporter »

Plus d'informations dans quelques jours.

Marche, course, vélo... Relevez le défi chez vous !

Mon défi
à la maison

#MonDéfiÀLaMaison



ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDS DE ROUTES COMMUNALES

De nombreuses réclamations sont déposées en mairie concernant le défaut d'entretien des végétaux plantés en bordures des voies communales.

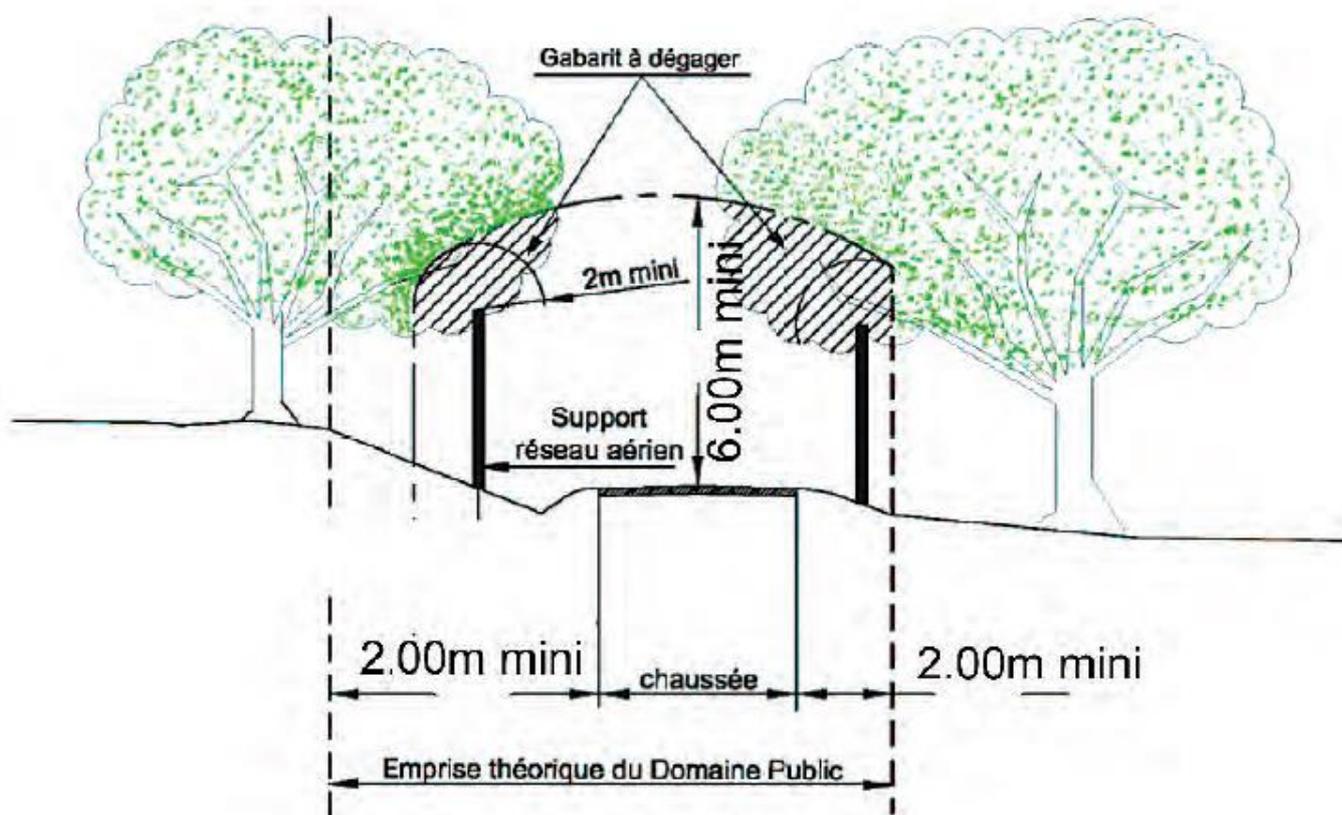
Les branches qui envahissent le domaine communal engendrent des situations de danger (visibilité) et des dégradations sur les véhicules (camions) et sur les chaussées.

Nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de procéder à l'élagage des arbres et arbustes situés en limites du domaine public.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, comme le prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales.

La taille des arbres en bordures des voies communales doit respecter certaines règles, notamment en matière de distance par rapport à la chaussée et au gabarit routier.



Enfin dans le respect de l'environnement et des végétaux, il convient de respecter les points suivants :

- Ne pas élaguer avant la chute des feuilles : les arbres doivent constituer et stocker leurs réserves pour les réutiliser au printemps, c'est une nécessité physiologique.
- Ne pas élaguer avant le mois de mai : il faut laisser le temps aux espèces nicheuses de quitter leurs nids. Disposition prévue dans le Code de l'Environnement
- Respecter l'équilibre naturel de l'arbre. La suppression des branches sur un seul côté peut mettre en péril la stabilité de l'arbre lors des tempêtes

Afin de limiter les coûts, il peut être intéressant pour les propriétaires de grouper les demandes et de s'adresser aux entreprises locales équipées de moyens mécaniques (lamier, sécateur hydraulique).

S'adresser en mairie pour toutes informations complémentaires.

LES MASQUES, MOUCHOIRS, GANTS
doivent être déposés **dans un sac fermé, dans le bac d'ordures ménagères**



SURTOUT PAS DANS LE BAC/SAC DE TRI



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



Toussez ou
éternuez dans
votre coude ou
dans un mouchoir



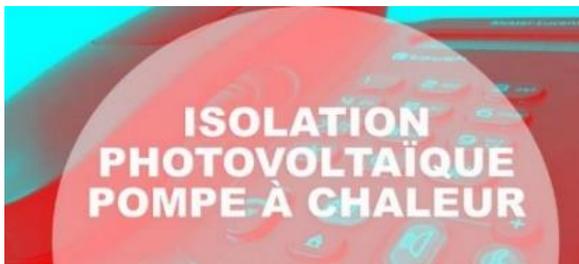
Utilisez un
mouchoir à usage
unique et jetez-le



Saluez sans se
serrer la main,
évités les
embrassades



Respecter une
distance de
1 mètre



ATTENTION AUX ENTREPRISES INDÉLICATES

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération observe depuis la fin du confinement une recrudescence de pratiques commerciales peu scrupuleuses et redondantes sur son territoire.

Les habitants sont invités à être vigilants vis-à-vis des entreprises qui opèrent souvent sous forme de démarchages à domicile ou téléphonique. Certaines proposent des installations « autofinancées » de panneaux solaires, ou de kits regroupant des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par l'autoconsommation de l'électricité produite et/ou par la vente de cette même électricité. Cependant, la part d'autoconsommation annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, la production réelle ne permettant pas d'assurer l'autosuffisance électrique du logement ou le remboursement du crédit à la consommation souvent proposé par l'entreprise en parallèle.

L'entreprise, quant à elle, assure sa rémunération par l'intermédiaire d'un taux de crédit à la consommation très élevé ou par des prix hors marché.

Il est conseillé de :

- Ne pas céder à la pression commerciale : **ne rien signer, ni payer le jour même**
- En cas de signature, le propriétaire bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours.
- Exiger un devis précis mentionnant les coûts des installations, les services inclus et les coûts du crédit à la consommation
- Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise est « Reconnue Garant Environnement »
- Contacter un conseiller énergie de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération qui pourra étudier le devis et proposer un regard objectif et neutre sur la faisabilité de l'installation au 02 97 68 28 11 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou infoenergie@gmvagglo.bzh

TRAVAUX CONCEPT MORBIHAN
COURTIER EN TRAVAUX

**Simple
Efficace
Rapide**

Gratuit pour les particuliers + 100 entreprises et artisans dans notre réseau

Conseils & accompagnement

Rénovation
Construction
Aménagement

Facilitateur de vos projets

Cité des affaires de Laroiseau
1 rue Anita Conti, 56000 VANNES
06 16 13 20 96
contact@travauxconcept56.fr

CAPEB
Chambre d'Architecture Professionnelle de Bretagne

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA

📍 Cité des affaires de Laroiseau
1 rue Anita Conti 56000 VANNES

☎ 06 16 13 20 96 ✉ contact@travauxconcept56.fr



VOLTALIS : UNE SOLUTION POUR FAIRE DES ÉCONOMIES SUR SA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE



L'agglomération soutient une action menée par la société française Voltalis qui propose un dispositif d'économies d'énergie innovant à l'ensemble des habitants du territoire. Via un petit boîtier connecté, installé gratuitement dans son logement, un foyer peut réaliser jusqu'à 15% d'économies sur sa consommation électrique annuelle.

Ce boîtier permet de suivre, maîtriser et réduire les consommations électriques des appareils raccordés comme les radiateurs et chauffe-eaux qui peuvent représenter jusqu'à 77% de la consommation annuelle. Autre avantage, lorsque le système électrique en a le plus besoin (notamment lors des pics de consommation) les appareils peuvent être suspendus temporairement, soulageant alors l'ensemble du réseau et limitant le recours à des centrales thermiques polluantes et coûteuses. Voltalis offre également l'accès à un espace personnel gratuit et complet pour suivre ses consommations et piloter ses radiateurs à distance par exemple. Le tout est accessible via une application ou depuis un ordinateur.

Cette initiative est en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération. De ce fait, la collectivité invite l'ensemble des foyers chauffés au tout électrique à se renseigner sur le dispositif Voltalis.

Pour plus d'informations ou pour prendre le rendez-vous d'installation d'un boîtier, il convient de contactez Voltalis au 02 44 19 84 62 ou à gmvaggio@voltalis.com

ASSOCIATION ESPRIT ZEN

Bonne nouvelle, les cours de yoga ont repris le lundi 14 septembre, aux horaires habituels, 15h, 17h et 18h45.

Vous souhaitez y participer et pratiquer votre activité habituelle, comme les années précédentes, ou bien découvrir cette discipline ou vous emménager à Plaudren et vous avez besoin de votre yoga hebdomadaire.

Vous pouvez venir vous inscrire à la salle Ty An Holl, soit un quart d'heure avant l'heure de cours, le lundi après-midi soit à 15 heures, 17 heures ou 18h45. Pensez à vous munir de votre carnet de chèques pour régler votre inscription.

Avec Maryline, nous nous réjouissons de vous accueillir pour cette nouvelle année, et nous vous souhaitons des bons moments de détente et de paix.

LE BUREAU d'ESPRIT ZEN, Monique, Marie-France, Joëlle, Héléna et Marie-Françoise

ASSOCIATION LA NOTE BLEUE

Monterblanc



L'association propose des cours de musique (piano, chant, guitare, basse, accordéon diatonique, éveil musical, ...) adaptés à tous dans une ambiance détendue. Les professeurs s'adaptent à chaque personne pour aider l'élève à évoluer à son rythme.

Une représentation de fin d'année est proposée ainsi que divers événements selon les propositions afin de permettre aux élèves de mettre en valeur leur apprentissage de la musique.

Facebook : <https://www.facebook.com/Association-musicale-la-note-bleue-123490689049828>

Mail : ass.lanotebleue@gmail.com



« ESPRIT ZEN »

COURS DE YOGA



Vous souhaitez découvrir les bienfaits du yoga,

- Connaissance de soi
- Maintien de la santé
- Assouplissement des articulations
- Maîtrise de la respiration
- Bien-être
- Relaxation

Venez nous rejoindre!

Nos cours sont assurés par Marilyne GUIHENEUF, professeure diplômée

le lundi à 15h00, 17h00 ou 18h45
salle Ty an Holl



Pour plus d'informations, contactez Monique CADORET : 06 88 31 54 15

CABINET DE FASCIAPULSOLOGIE

Le 1^{er} juin 2020 Virgine et Eric ont ouvert leur **cabinet de fasciapulsologie** à Vannes – Séné au 15A route de Nantes. Ils proposent également des séances à domicile. La Fasciapulsologie est une thérapie manuelle de libération des mémoires traumatiques et psychiques par le fascia (tissu de liaison et de communication du corps) et la pulsologie (témoin général de la bonne circulation des tissus).

Cette activité paramédicale accompagne et complète la médecine et les traitements allopathiques. Elle remédie à des affections telles que les problèmes articulaires et musculaires, les troubles digestifs, les migraines et maux de tête, les troubles ORL, les vertiges, troubles du sommeil le stress... Elle permet de maintenir ou de ré-équilibrer le corps dans sa globalité par une détente des tissus, des muscles et par une réactivation de la circulation générale.

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement et prise de rdv par mail à cabinetfascia56@gmail.com

OUVERTURE du 1^{er} Cabinet de FASCIAPULSOLOGIE

à Vannes / Séné

Le Cabinet vous reçoit sur RDV
7j/7
de 8h à 20h
15 A route de Nantes,
56860 Séné

cabinetfascia56@gmail.com

• La Fasciapulsologie est la thérapie manuelle par le fascia (tissu constitutif du corps) et la pulsologie (témoin général de la bonne circulation des tissus).

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi et Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi, Jeudi et Samedi
de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. 02 97 45 90 62
mairie@plaudren.fr

GARDERIE – ALSH – CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70
enfance@plaudren.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :
Mercredi *de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30*
Samedi *de 10 h 00 à 12 h 00*
Tél. 02 97 45 58 73
bibliotheque@plaudren.fr

RÉSIDENCE “Lann Feutan”

Tél. 02 97 45 84 20
lann-feutan@orange.fr

ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)
Tél. 02 97 45 94 95
ec.0560348z@ac-rennes.fr

École primaire Privée (Saint-Bily)

Tél. 02 97 45 90 97
eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

POMPIERS

Composer le 18

POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Cabinet Nicolas LEMONNIER
02 97 61 86 21

PHARMACIE

M. Alain LE DOUJET
02 97 45 95 54

CABINET INFIRMIERS

Mme DANIEL / Mme JANICKA / M. COSQUERIC / Mme
DELAUNAY
02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

DENTISTE

Cabinet Philippe RAYNAUD
Tél. 02 97 45 82 29

CABINET KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme BROHAN/ Mme LE BRUN/ Mme LANTER/
M. TERSIGUEL/
02 97 45 91 90

R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69
ripam@grandchamp.fr

CENTRE ANTI-POISON DE RENNES

02 99 59 22 22

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES (CHBA)

02 97 01 41 41

SAMU (Urgence)

Composer le 15

ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

CORRESPONDANTS DE PRESSE

QUEST FRANCE – Mme LE BORGNE Marcelle
06 07 50 97 49 – leborgnepierre@neuf.fr
TÉLÉGRAMME – Mme CORLAY Pascale
06 41 13 33 10 – pascalecorlay@gmail.com
LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN
Mme COHO Marie-Laure
marielaurecoho@aol.com

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 02 97 69 51 77

Prochaine parution du bulletin : 15 octobre 2020

Articles en format word et photos en JPEG à envoyer à mairie@plaudren.fr avant le 5 octobre, dernier délai.

Consultable sur <http://www.plaudren.fr>

Comité de rédaction : Marie LE DEIT (*adjoindte administrative*), Marie-Paule BOULAIRE-DANTO (*dgs*), Patrick GAVAUD, Nathalie LE LUHERNE, Michaël FERIR, Hervé LE MIGNON, Aurélie GILLET, Cécile DANIEL (*élus*).